



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Council of Ministers of Education, Canada

**Cinquième Réunion des ministres de l'Éducation des Amériques
Cartagena, Colombie
14-16 novembre 2007**

Rapport de la délégation du Canada

Chef de la délégation

M. Peter Bjornson
Ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse
Manitoba

Membres de la délégation

M. Emery Dossall
Sous-ministre de l'Éducation
Colombie-Britannique

M^{me} Natalija Marjanovic
Directrice adjointe des politiques et de la
planification
Éducation internationale et jeunesse
Affaires étrangères et Commerce international
Canada

M. Alain Grenier
Chef de l'aide – conseiller
Ambassade du Canada en Colombie

M. Raymond Théberge
Directeur général
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

M. Leonard Beaulne
Directeur adjoint des affaires interaméricaines et
de la politique régionale
Affaires étrangères et Commerce international
Canada

Table des matières

Introduction.....	1
Objectifs de la délégation du Canada.....	1
Séance préparatoire.....	1
Séance inaugurale	2
Séances plénières	2
Annexe I.....	4
Annexe II	10
Annexe III.....	15

Cinquième Réunion des ministres de l'Éducation des Amériques Cartagena, Colombie 14-16 novembre 2007

Introduction

Les ministres de l'Éducation des Amériques ont tenu leur cinquième réunion du 14 au 16 novembre 2007 à Cartagena, Colombie. M. Peter Bjornson, ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, était à la tête de la délégation du Canada.

Le Secrétariat du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] peut fournir sur demande les documents de cette réunion. L'Organisation des États américains (OEA) préparera un rapport de la réunion, que pourra fournir sur demande le Secrétariat du CMEC.

Objectifs de la délégation du Canada

1. Défendre les intérêts du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], d'Affaires étrangères Canada (AEC) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).
2. Promouvoir la force des systèmes d'éducation au Canada et l'expertise des administratrices et administrateurs et des éducatrices et éducateurs du pays.
3. Contribuer au dialogue hémisphérique sur les initiatives qui ciblent l'équité en éducation, la formation et le perfectionnement professionnel du personnel enseignant et la qualité de l'éducation secondaire.
4. Appuyer l'élaboration d'un programme d'éducation dans les Amériques qui ira dans le sens des priorités de la réunion, soit la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et la consolidation de la gouvernance démocratique.

Séance préparatoire

La cinquième réunion a été précédée (le 14 novembre 2007) d'une réunion avec les autorités du Comité interaméricain de l'éducation (CIE), qui visait à discuter du projet d'ordre du jour de la réunion ministérielle et à créer un groupe de travail chargé d'examiner l'ébauche du document intitulé *Projet d'« Engagement continental pour l'éducation préscolaire et programme de travail conjoint (2007-2009) »*.

M. Emery Dossall, M. Raymond Théberge, M^{me} Natalija Marjanovic et M. Leonard Beaulne ont assisté à cette séance.

Séance inaugurale

M. Álvaro Uribe Vélez, président de la République de Colombie, a ouvert la séance inaugurale le 14 novembre 2007.

Séances plénières

Au cours de la portion préliminaire de la réunion des ministres, la Colombie a été élue pour présider cette réunion.

La réunion portait sur la qualité et l'équité en éducation, sur la fréquentation scolaire et la réussite des études aux niveaux primaire et secondaire et sur le rôle de l'éducation de la petite enfance dans la lutte à toute nouvelle inégalité.

Le Secrétariat technique a décrit comment le Sommet, la réunion ministérielle et le Comité interaméricain de l'éducation étaient reliés les uns aux autres.

M^{me} Mary Eming Young de la Banque mondiale a parlé de la nature des services complets à la petite enfance. Les messages clés sont d'intervenir tôt, souvent et efficacement pour édifier un système, et non seulement des projets, faire le suivi et évaluer.

En décrivant la structure actuelle des Amériques, M^{me} Gaby Fujimoto, Service de l'éducation et de la culture de l'OEA, a déclaré que plus de 200 millions de jeunes enfants ne réaliseraient pas leur potentiel.

Les premières présentations ministérielles ont été données au cours de la quatrième séance plénière, intitulée « Politique publique intersectorielle, soins intégrés et diversité ». La ministre de la Colombie et le secrétaire à l'éducation publique du Honduras sont intervenus. La présentation a souligné les efforts des deux pays au chapitre de l'éducation de la petite enfance.

M. Bjornson a été panéliste à la cinquième séance plénière, sur le thème « Cadres normatifs et schémas de financement pour la durabilité ». À l'aide d'exemples concrets, il a souligné dans sa présentation (Annexe II) les initiatives pancanadiennes en éducation de la petite enfance. Ses commentaires s'inscrivaient dans le thème principal d'une approche multisectorielle et interdisciplinaire.

La sixième séance plénière, intitulée « Programmes de soins intégrés à la petite enfance », a souligné les efforts du Costa Rica et du Paraguay.

La prochaine présidence du CIE alternera entre la Colombie et l'Équateur. Trinité-et-Tobago et le Brésil occuperont respectivement la première et la seconde vice-présidence.

Au cours de la dernière séance plénière, divers représentants et représentantes de la société civile ont donné des présentations. L'*Engagement continental pour l'éducation de la première enfance* (Annexe I) a été adopté.

À la conférence de presse de clôture, M. Bjornson a été l'un des trois conférenciers choisis pour prononcer un dernier mot sur la réunion. Sa présentation (Annexe III) a été diffusée à la télévision réseau.



ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS
Conseil interaméricain pour le développement intégré
(CIDI)



CINQUIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION
15 et 16 novembre 2007
Cartagena de Indias, Colombie

OEA/Ser.K/V
CIDI/RME/doc.10/07
16 novembre 2007
Original: espagnol

ENGAGEMENT CONTINENTAL
POUR L'ÉDUCATION DE LA PREMIÈRE ENFANCE

(Adopté à la neuvième séance plénière tenue le 16 novembre 2007)

[Sujet à révision par la Commission de style]

ENGAGEMENT CONTINENTAL POUR L'ÉDUCATION DE LA PREMIÈRE ENFANCE

(Adopté à la neuvième séance plénière tenue le 16 novembre 2007)

LES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA), réunis dans la ville de Cartagena de Indias (Colombie) du 14 au 16 novembre 2007 pour la Cinquième Réunion des ministres de l'éducation,

RÉAFFIRMENT, après avoir dressé le bilan des leçons tirées de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des politiques concernant la première enfance, que celle-ci est une phase décisive du cycle de vie de l'être humain et l'attention intégrale qui y sera portée nous permettra de relever les défis de la pauvreté, de l'inéquité et de l'exclusion sociale.

CONVIENNENT, aux fins de cet engagement continental, que l'éducation de la première enfance est fondamentale dans le processus de développement intégral de l'enfant depuis la naissance jusque vers l'âge de huit ans, et reconnaissent qu'elle est fournie de diverses façons d'un pays à l'autre, mais qu'elle doit comprendre un effort conjoint de la famille, de l'école et de la collectivité pour l'élaboration de politiques publiques effectives, ainsi que la contribution des divers secteurs de la société civile.

RECONNAISSENT que l'accès équitable et opportun à l'éducation intégrale de qualité et adaptée aux contextes locaux et aux réalités du monde est un droit humain, un bien public et une priorité politique, y compris dans le cadre des soins intégrés à la première enfance, et soulignent la nécessité d'accorder la priorité aux groupes les plus vulnérables et aux besoins spéciaux en matière d'éducation.

RECONNAISSENT la famille comme l'instance première et irremplaçable d'éducation et de soins aux filles et aux garçons, ainsi que le rôle des collectivités et des gouvernements dans la promotion de politiques d'accès équitable à une éducation de qualité de la première enfance et de sa bonne articulation dans le système d'éducation de chaque pays.

SOULIGNENT l'importance pour les États de promouvoir et de développer la recherche et l'évaluation sur l'éducation de la première enfance, et de diffuser les résultats afin d'engendrer de nouvelles connaissances et de produire des indicateurs permettant de prendre de meilleures décisions basées sur les preuves empiriques. Les recherches sur la relation entre les soins intégrés au garçon et à la fille dès leur plus jeune âge et les pourcentages de redoublement et d'abandon scolaire, d'agression et de violence aux étapes subséquentes présentent un intérêt particulier.

REÏTÈRENT que les gouvernements doivent aspirer à garantir aux peuples une éducation de qualité pour tous : i) qui réponde aux besoins essentiels d'apprentissage qui incluent, entre autres, celui de créer, de réfléchir, de valoriser, de participer, de connaître, de faire, de coexister et d'être; ii) qui encourage la participation et la responsabilité des familles et de la collectivité, les moyens de communication et les gouvernements locaux et municipaux; iii) qui stimule de développement de caractéristiques liées à la paix, au développement et aux droits de la personne, à l'enseignement des valeurs, aux pratiques démocratiques et à la protection de l'environnement; et iv) qui tire parti de l'innovation technologique afin de développer la capacité humaine nécessaire pour vivre dans une société de la connaissance. Pour obtenir une éducation avec ces caractéristiques, il faut nécessairement commencer dès la première enfance.

RECONNAISSENT les progrès importants de l'éducation dans la région, sur la base des efforts déployés par les gouvernements et la société civile pour garantir une éducation inclusive, de haute qualité et interculturelle appropriée aux réalités locales et culturelles du monde, avalisée par les investissements et les réformes institutionnelles entreprises.

S'ENGAGENT à redoubler d'efforts pour continuer de progresser dans l'édification d'une culture démocratique sur notre Continent par la mise en œuvre du Programme interaméricain d'éducation aux valeurs et pratiques démocratiques, soulignant que les valeurs et pratiques propices à la coexistence pacifique commencent à s'inculquer dès la première enfance.

S'ENGAGENT ÉGALEMENT à continuer de progresser dans le développement d'indicateurs fiables par l'entremise du Projet régional d'indicateurs de l'éducation (PRIE) et à explorer la façon de progresser dans le développement d'indicateurs adéquats de l'éducation de la première enfance et de l'enfance préscolaire, à partir des efforts internationaux déjà consentis. Ils sont convaincus que les politiques efficaces se construisent à partir d'une information fiable et opportune; c'est pourquoi ils soulignent la nécessité de disposer d'indicateurs de la petite enfance établis à partir de preuves scientifiques.

AFFIRMENT l'engagement des États ou des responsables pertinents à promouvoir une formation professionnelle de qualité et le perfectionnement continu des éducateurs, des enseignants et des techniciens assurant l'éducation de la première enfance. Ils reconnaissent l'engagement des éducateurs de tout le Continent engagés dans la formation des enfants et des adolescents.

RECONNAISSENT les efforts déployés par les États membres pour :

- a. Éliminer les pires formes de main-d'œuvre enfantine et réduire le nombre d'enfants qui travaillent en violation des lois nationales, tout en veillant à maintenir les possibilités d'éducation pour les enfants et les jeunes;
- b. Élaborer des plans d'éducation des jeunes et des adultes, y compris

l'alphabétisation et l'éducation permanente dans le cadre des efforts d'élimination de l'analphabétisme;

- c. Faire progresser l'élaboration d'une éducation communautaire, interculturelle et multilingue;
- d. Favoriser et appliquer des stratégies permettant d'apporter une éducation aux groupes les plus vulnérables et à ceux ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, liés ou non à l'incapacité;
- e. Faire progresser la diffusion, l'usage approprié des technologies de la communication et de l'information et leur incorporation aux processus et systèmes d'éducation de nos pays;
- f. Appuyer l'établissement d'une Charte sociale et de son Plan d'action correspondant par l'entremise du « Groupe de travail conjoint du Conseil permanent et de la CEPCIDI sur le projet de Charte sociale des Amériques ».

RECONNAISSENT les apports au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation de nos mandats par la Commission interaméricaine d'éducation (CIE). Ils lui confient la mission d'assurer le suivi et l'évaluation des décisions prises dans le cadre de cette Réunion.

RECONNAISSENT ÉGALEMENT l'appui fourni à la CIE par le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), par l'entremise du Département de l'éducation et de la culture, et lui demandent de continuer à collaborer avec la Commission dans ses travaux visant à assurer le suivi de nos buts.

RECOMMANDENT à leurs chefs d'État et de gouvernement que conjointement ils prennent un engagement continental pour l'éducation de qualité et les soins intégrés à la première enfance afin que dans la Déclaration et le Plan d'action du Cinquième Sommet des Amériques, qui se tiendra à la Trinité-et-Tobago en 2009, il soit tenu compte des principes directeurs pour renforcer les politiques destinées à la première enfance afin que ces dernières contribuent au développement intégré de nos pays.

DÉCIDENT de travailler conjointement et avec les autres entités pertinentes gouvernementales, internationales et de la société civile pour la réalisation des objectifs suivants:

- a. Élaborer des cadres juridiques, éthiques et réglementaires et/ou mécanismes de financement pour assurer l'application durable des politiques sur la première enfance;
- b. Étendre, conformément aux réalités de chaque État membre, la couverture de l'éducation de qualité à la première enfance, dans le but, à long terme, d'universaliser les soins intégrés à la première enfance;
- c. Établir des politiques de soins intégrés et d'éducation pour la première enfance, des processus et des critères de focalisation sur les populations en situation de pauvreté et de vulnérabilité, les populations ethniques, migrantes, et les éléments aux besoins spéciaux en matière d'éducation;
- d. Mettre en œuvre des programmes de soins intégrés qui permettent de traiter

- les enfants selon leurs besoins, caractéristiques et contextes particuliers;
- e. Coordonner les secteurs et établissements d'enseignement avec d'autres entités aux niveaux national, local et territorial responsables de la protection, de la nutrition, de la santé, de la culture et de l'assistance sociale de manière à garantir une attention intégrée à la première enfance;
- f. Renforcer la formation et le développement continu de qualité des éducateurs de la première enfance, notamment les enseignants, les familles et les collectivités, en tant que premiers espaces éducatifs;
- g. Élaborer des politiques et stratégies de coordination éducative, interinstitutionnelle et intersectorielle propres à assurer le succès de la transition des enfants entre les diverses étapes de la première enfance;
- h. Promouvoir des mécanismes d'évaluation de la qualité des soins intégrés et de l'éducation de la première enfance;
- i. Mettre en œuvre des politiques de communication et de diffusion sur les soins intégrés et l'éducation de la première enfance.

CHARGENT la Commission interaméricaine de l'éducation d'élaborer, de mettre en œuvre nos mandats dans son Plan de travail 2007-2009, en faisant particulièrement attention à compléter les efforts visant à progresser dans la prestation de soins intégrés à la première enfance. À cette fin, la CIE utilisera comme référence le document « Lignes directrices programmatiques pour l'éducation de la première enfance » (CIDI/RME/doc. 7/07), lequel inclut, entre autres, l'élaboration des actions suivantes :

- a. Évaluer les programmes de soins intégrés à la première enfance dans le but d'identifier les mesures d'amélioration de ces derniers et de générer des bases de données qui facilitent l'échange d'expériences significatives entre les pays;
- b. Identifier les meilleures pratiques en matière de programmes de soins intégrés, d'expériences d'articulation intersectorielle et de cadres juridiques, normatifs et de financement, afin de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de coopération technique bilatéraux et multilatéraux, et de mettre en marche des stratégies de communication et de diffusion de soins intégrés et d'éducation à la première enfance;
- c. Échanger des expériences et des pratiques d'évaluation du développement des enfants au cours de la première enfance, ainsi que de la formation d'enseignants et d'autres agents chargés des soins et de l'éducation à la première enfance;
- d. Renforcer et étendre le développement des indicateurs régionaux de l'éducation pour la première enfance dans le cadre du Projet régional d'indicateurs de l'éducation (PRIE);
- e. Donner une plus ample portée au Portail éducatif des Amériques, au Réseau latino-américain de portails éducatifs (RELPE) et aux portails éducatifs des pays membres, afin de faciliter l'échange d'expériences réussies et de contenus entre les pays, et contribuer avec ces derniers au renforcement des politiques de soins et d'éducation à la première enfance, et
- f. Renforcer la participation de la société civile aux programmes, projets et stratégies axées sur la première enfance.

EXPRIMENT leur gratitude au Gouvernement de la Colombie pour sa chaleureuse et généreuse hospitalité ainsi que pour sa contribution au succès de la Cinquième Réunion des ministres de l'éducation dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) de l'Organisation des États Américains (OEA).

**Présentation de M. Peter Bjornson, chef de la délégation et
ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du
Manitoba**

5^e Réunion des ministres de l'Éducation des Amériques
Cartagena, Colombie
14-16 novembre 2007

**Cinquième séance plénière – Cadres normatifs et schémas de financement
pour la durabilité**

Monsieur le Président, chers collègues ministériels et délégués,

- Je suis très honoré de pouvoir prendre la parole sur l'importance de l'éducation et du développement de la petite enfance et, plus précisément, sur ce qui, selon moi, caractérise les programmes fructueux d'éducation de la petite enfance dans n'importe quel pays, soit la création de cadres normatifs et réglementaires pour l'affectation efficace des ressources de manière à veiller à ce que les structures mises en place continuent à fournir le financement stratégique si vital au développement de la richesse la plus précieuse de n'importe quelle société – ses enfants.
- Comme l'ont précisé plusieurs conférenciers et conférencières avant moi, les résultats de nombreuses recherches et d'évaluations de programmes existants démontrent encore et encore que l'investissement dans l'éducation et la garde des jeunes enfants joue un rôle crucial dans le développement global d'une personne.
- Tant à titre de représentant du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) que de ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, j'aimerais partager avec vous quelques-unes des expériences du Canada et de ma province relativement aux cadres de l'éducation de la petite enfance (EPE), en espérant qu'elles contribueront à une discussion fructueuse et à l'adoption de mesures concrètes au cours de la présente réunion, voire au-delà.
- Premièrement, je dois mentionner qu'il n'y a au Canada aucun ministère fédéral de l'Éducation ni système d'éducation intégré pancanadien. Le Canada est une fédération où l'éducation relève de la responsabilité constitutionnelle de ses 10 provinces et trois territoires.

- De la même façon, la garde d'enfants relève essentiellement de la compétence des provinces, le rôle du gouvernement fédéral étant en grande partie limité au transfert de fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour le financement des programmes et des services destinés à la petite enfance. Le gouvernement fédéral joue cependant un rôle direct en veillant à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants des Premières nations, des familles de militaires ainsi que des personnes immigrantes et réfugiées.
- D'un bout à l'autre du Canada, les programmes d'éducation et de garde des jeunes enfants ciblent surtout les enfants de la naissance à six ans mais offrent également des services de garde parascolaire pour les enfants de 12 ans et moins. Des programmes de maternelle, généralement destinés aux enfants de cinq ans, existent dans toutes les instances. Chacun des 13 gouvernements provinciaux et territoriaux a investi d'importantes sommes dans l'élaboration de services d'apprentissage et de soins aux jeunes enfants. Cependant, une portion importante des enfants en garderie, jusqu'à 60 p. 100 en moyenne à l'échelle du Canada, bénéficient de services de garde à temps plein ou partiel non réglementés. Il peut s'agir de services offerts par des parents, des amis, des voisins, des nourrices, des pouponnières ou des établissements préscolaires, ou encore de divers programmes récréatifs.
- Au Canada, environ 40 p. 100 des services de garde d'enfants sont réglementés par des lois provinciales et territoriales. Environ 77 p. 100 des services réglementés sont gérés au privé, généralement à des fins non lucratives, par des groupes de parents, des conseils d'administration bénévoles ou d'autres entités sans but lucratif.
- L'accès aux services de garde d'enfants et le soutien gouvernemental à ces services varient d'une province à l'autre. Au Québec, par exemple, 30 p. 100 des enfants admissibles ont une place réglementée dans un programme de garde d'enfants et la contribution du gouvernement provincial se chiffre à 1,6 milliard de dollars par année. Le Québec est une province de 7 millions de personnes, dont la majorité vit dans des centres urbains.
- En Saskatchewan, une province d'un peu moins d'un million de personnes, 5 p. 100 des enfants admissibles ont une place réglementée et le gouvernement verse annuellement 19,6 millions de dollars. Malgré une urbanisation croissante, la Saskatchewan demeure une province agricole dont la faible population est répartie sur un vaste territoire. Un peu plus de 68 p. 100 des mères d'enfants âgés entre zéro et cinq ans travaillent en dehors du foyer.
- Dans ma province, le Manitoba, le gouvernement s'est engagé à soutenir le développement des jeunes enfants. Ainsi, des programmes nouveaux et améliorés destinés à la petite enfance ont été mis en œuvre.

- À titre d'exemple, Enfants en santé est un programme interministériel axé sur les besoins des familles et des enfants tout au long du développement de ces derniers. Dirigée par le Comité ministériel d'Enfants en santé, l'initiative Enfants en santé Manitoba (ESM) rapproche les ministères et les gouvernements et, de concert avec la communauté, contribue au mieux-être des enfants et des jeunes du Manitoba. ESM met l'accent sur les politiques publiques axées sur l'enfant, et ce, par l'intégration des services de soutien financier et communautaire à la famille.
- Il y a également le Programme de garde d'enfants du Manitoba, qui :
 - supervise les garderies, les prématernelles et les garderies familiales et leur délivre des licences conformément aux dispositions de la *Loi sur la garde d'enfants* et de ses règlements d'application;
 - fournit aux établissements d'aide à l'enfant admissibles des subventions et un soutien aux programmes;
 - aide à placer les enfants ayant des besoins spéciaux dans des établissements de garde d'enfants par le truchement du Programme de garde d'enfants handicapés;
 - détermine la classification de tous les éducateurs et éducatrices des jeunes enfants et de tous les aides des services à l'enfance travaillant dans des établissements de garde d'enfants autorisés;
 - assigne une coordonnatrice ou un coordonnateur des services de garderie et une conseillère ou un conseiller en allocations à chaque établissement autorisé;
 - accorde des allocations aux familles admissibles afin de les aider à payer leurs frais de garde, dans le cadre du Programme d'allocations pour la garde d'enfants.
- Divers cadres stratégiques ont été créés pour faciliter la prestation de programmes de garde d'enfants de qualité. Les politiques des instances du Canada en matière de garde d'enfants se caractérisent surtout par leur approche holistique du financement, qui cible toutes les facettes de l'EPE, depuis la nutrition prénatale jusqu'à un éventail de programmes d'envergure de soutien parental et communautaire.
- En septembre 2000, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont conclu un accord pour améliorer les services et les programmes gouvernementaux destinés aux enfants de moins de six ans et à leurs familles. Ainsi, l'Entente de développement de la petite enfance a été signée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, suivie de l'adoption en 2003 du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- Tous les gouvernements qui participent à ces deux initiatives se sont engagés à publier les résultats de leurs investissements destinés aux enfants de moins de six ans du Canada et à leurs familles. La publication de rapports réguliers permet à la population du Canada de suivre l'amélioration et l'élargissement des programmes et des services destinés aux jeunes enfants et à leurs familles.

- Le succès et la durabilité des programmes pour la petite enfance dépendent de leur adaptabilité aux besoins toujours divers et changeants des familles. À titre d'exemple, étant donné l'augmentation des frais de garde d'enfants, une mesure fiscale, appelée la déduction pour frais de garde d'enfants (DFGE), a été adoptée en reconnaissance du fait que de nombreux parents doivent encourir de tels frais s'ils veulent pouvoir occuper un emploi, gérer une entreprise ou poursuivre des études.
- Outre l'évolution de la dynamique familiale, les gouvernements doivent reconnaître les tendances démographiques émergentes, qui les obligent à adapter les politiques de garde d'enfants aux nouvelles réalités démographiques et politiques.
- Les besoins des minorités et des groupes vulnérables doivent eux aussi entrer en ligne de compte de manière à ce que les politiques soient tout aussi inclusives que durables.
- Au Canada, il existe encore aujourd'hui un écart quant aux chances d'épanouissement des enfants autochtones et non autochtones. C'est pourquoi la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations a été annoncée en octobre 2002.
- Cette initiative prévoit un financement de 320 millions de dollars sur cinq ans visant à faciliter l'intégration des programmes et des services, à promouvoir la recherche et l'acquisition de connaissances et à investir de nouveaux fonds pour améliorer les programmes existants et intensifier les efforts de prévention du syndrome d'alcoolisme fœtal dans les collectivités des Premières nations.
- Évidemment, malgré toutes les réalisations décrites précédemment, nous demeurons confrontés à de nombreux problèmes. Plusieurs préoccupations persistent alors que nous travaillons pour marier l'apprentissage de la petite enfance et la garde d'enfants.
- À titre d'exemple, il existe au Canada une certaine hésitation à s'attaquer aux écarts quant au statut, à la formation et au salaire entre les personnes qui dispensent les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et le personnel enseignant du primaire.
- Plusieurs questions sur la raison d'être des milieux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants demeurent sans réponse. L'accent devrait-il être mis sur le développement cognitif ou plutôt sur le développement social des jeunes enfants? Devrions-nous chercher avant tout à « préparer les enfants à l'école » ou plutôt effectuer un changement de cap et « préparer les milieux scolaires à accueillir les jeunes enfants »? Devrions-nous infuser la nouvelle philosophie et le programme émergent d'études pour les jeunes enfants dans le système scolaire primaire, plus structuré et davantage axé sur la cognition?

- Nous avons également appris que le contexte des politiques sociales comptait, à l'instar des attitudes. Et les investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants s'inscrivent inévitablement dans le contexte plus large des politiques sociales. Les discussions en cours sur le rôle et les responsabilités des familles, des collectivités et de l'État dans la garde et le développement des jeunes enfants n'ont pas encore influé sur le pourcentage relativement faible du produit intérieur brut investi dans l'EPE au Canada. Les initiatives d'EPE sont parfois vulnérables aux changements du contexte politique, qui favorise tantôt un plus grand soutien à l'investissement familial individuel, tantôt la consolidation de l'investissement public général. Les politiques sur l'EPE sont elles aussi modelées par les changements du contexte social, telles la dénatalité dans les pays développés, l'augmentation de l'immigration et la prévalence plus grande de certains types d'incapacités.
- Malgré tous ces défis, le Canada est déterminé à poursuivre son travail dans ce domaine et appuie les aspirations qu'ont la communauté internationale en général et les États membres de l'Organisation des États américains en particulier de créer et de promouvoir des pratiques exemplaires en faveur de programmes de garde d'enfants et d'apprentissage durables et de grande qualité.
- À cette fin, nous devons tous veiller à offrir à chacun – qu'il s'agisse des familles, des fournisseurs de services de garde d'enfants ou des décisionnaires – l'accès à la meilleure information possible. Nous devons également être attentifs et répondre aux besoins de nos plus jeunes citoyennes et citoyens. Je crois que nous partageons tous cet objectif crucial, et cette réunion nous offre à tous l'occasion de contribuer à cette importante mission.

Je vous remercie encore de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole ici aujourd'hui.

**Intervention de M. Peter Bjornson, chef de la délégation et
ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du
Manitoba**

5^e Réunion des ministres de l'Éducation des Amériques
Cartagena, Colombie
14-16 novembre 2007

Conférence de presse de clôture

Au nom du Canada, je félicite mes collègues qui ont participé à cette réunion des plus importantes, pertinentes, positives et productives.

Nous avons réaffirmé l'importance d'investir dans l'éducation de la petite enfance.

Nous avons reconnu la nécessité de fournir des cadres stratégiques en faveur d'une approche holistique de l'éducation de la petite enfance.

Non seulement mon gouvernement, soit celui du Manitoba, appuie-t-il cette approche, mais il a également été reconnu au Canada pour son Comité ministériel d'Enfants en santé et son approche intersectorielle et interministérielle pour le développement, la santé et l'éducation de nos enfants.

J'ai beaucoup appris de mes collègues au cours de cette réunion et je me réjouis d'avance à l'idée de poursuivre le dialogue.